

VOTING IN MUNICIPAL AND PROVINCIAL ELECTIONS



Elections
Prince Edward Island

Elections
Prince Edward Island
A Non-partisan Office of the Legislature

www.electionspei.ca

1-888-234-VOTE (8683)

Elections PEI congratulates you on becoming a new Canadian citizen.

Voting on P.E.I.

On PEI, provincial elections have a fixed date and are held every four years in October to elect Members of the Legislative Assembly. Municipal elections have a fixed date as well; held every four years in November, electing mayors and councillors.

Who Can Vote?

You can vote if you:

- are a Canadian citizen;
- are at least 18 years of age, or will attain that age on or before election day;
- have resided in the province for at least the six-month period immediately preceding election day; and
- are ordinarily resident in the municipality on election day.



Get Registered:

You must be registered with Elections PEI in order to vote in a municipal or provincial election. Add your name to the list of voters by contacting the Elections PEI office at 1-888-234-8683 or visit our Voter Registration Portal for self-service online at: <https://voterregistration.electionspei.ca>

All registered voters are mailed a Voter Information Card (VIC) before the election. The VIC will tell you the address, dates and times when you may vote during an election. If you have not received a VIC you can still register at the poll to vote.

What You Need To Vote:

You need to provide one or more pieces of identification (ID) to verify your name and current address. A PEI driver's license or Voluntary ID is the ideal piece of identification.

Other options may include:

- Health Card
- utility bills
- student ID's

Your ID must match with your registered name.

Other Ways To Vote:

If you are unable to vote in person you may apply to cast your ballot by mail by contacting the Office of the Returning Officer, or download a form at www.electionspei.ca. Acceptable ID is required to vote. All documents must be legible.

Contact

Elections PEI
176 Great George Street, Suite 160
Charlottetown, PEI
C1A 4K9
Toll Free: 1-888-234-VOTE (8683)
Office: (902) 368-5895

www.electionspei.ca
info@electionspei.ca



Elections
Prince Edward Island
A Non-partisan Office of the Legislature

DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET PROVINCIALES



www.electionspei.ca

1-888-234-VOTE (8683)

Élections Î.-P.-É. vous félicite d'avoir obtenu la citoyenneté canadienne.

Voter à l'Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, les élections provinciales se tiennent tous les quatre ans en octobre pour élire les membres de l'Assemblée législative. Les élections municipales, elles, se tiennent tous les quatre ans en novembre pour élire les maires et les conseillers municipaux.

Qualités requises

- a la citoyenneté canadienne;
- est âgé d'au moins 18 ans le jour de l'élection;
- réside dans la province depuis au moins six mois avant le jour de l'élection, et
- réside ordinairement dans la municipalité le jour de l'élection.



S'inscrire :

Pour pouvoir voter dans une élection municipale ou provinciale, vous devez vous inscrire auprès d'Élections Î.-P.-É. On peut faire ajouter son nom à la liste des électeurs et électrices en communiquant avec Élections Î. P. É. au **1-888-234-8683** ou l'ajouter soi-même par l'entremise du portail d'inscription : **<https://voterregistration.electionspei.ca>**.

Tous ceux et celles dont le nom se trouve sur la liste des électeurs et électrices recevront par la poste une carte d'information de l'électeur avant l'élection.

Cette carte vous donnera l'adresse de votre bureau de scrutin ainsi que la date et l'heure de l'ouverture du vote. Si vous ne recevez pas cette carte, vous pouvez vous inscrire au bureau de scrutin pour pouvoir voter.

Ce qu'il vous faut pour pouvoir voter :

Vous devrez produire au moins une pièce d'identité qui porte votre nom et votre adresse actuelle. Le permis de conduire et la carte d'identité volontaire sont les meilleures pièces d'identité. Parmi les autres options, il y a :

- la carte-santé
- une facture de services publics
- une carte étudiante

Le nom sur votre pièce d'identité doit être le même que celui sur la liste des électeurs et électrices.

Autre façon de voter :

S'il vous est impossible de voter en personne, vous pouvez présenter une demande pour pouvoir voter par la poste en communiquant avec le Bureau du directeur du scrutin ou en téléchargeant le formulaire à cet effet au www.electionspei.ca. Il faut présenter une pièce d'identité valable pour voter. Tous les documents doivent être lisibles.

Coordonnées

Élections Î.-P.-É.

176, rue Great George, bureau 160
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 4K9

Sans frais : 1-888-234-VOTE (8683)

Bureau : 902-368-5895

www.electionspei.ca

info@electionspei.ca

